

Annexe 3 : Fiche explicative sur le Grand Paris (Document « Critères de sélection FSE 2012 »)

Dans un contexte d'économie mondialisée et afin de faire face à la concurrence des autres grandes métropoles, la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a fixé trois grands objectifs :

- renforcer l'attractivité de la région par une politique d'aménagement cohérent de son espace qui donne à ses territoires une meilleure visibilité sur leur potentiel économique ;
- apporter plus de cohésion sociale, notamment vis-à-vis des banlieues ;
- répondre à l'urgence d'améliorer le réseau de transport pour mieux répondre aux besoins de déplacements.

Le Grand Paris prévoit la réalisation d'un nouveau réseau de transport intégré à l'existant qui facilitera les déplacements entre les grands pôles urbains et économiques de la région. Le projet augure de lourds investissements destinés à la modernisation des voies de communication et la mise en oeuvre d'infrastructures de transport terrestre. Notamment une quarantaine de gares de plus d'une centaine de kilomètres de lignes de métro à grande capacité et plus rapides seront réalisées.

Le réseau de transport francilien doit en effet concourir à la nouvelle dynamique économique régionale qui s'appuie sur les **Contrats de Développement Territorial** (CDT) prévus à l'article 21 de la loi du 3 juin 2010. Il s'agit de mettre en oeuvre au niveau local des outils de programmation déclinant les ambitions du Grand Paris. Ils doivent être élaborés conjointement par l'Etat et les collectivités. Le partenariat ainsi constitué vise à concevoir un aménagement urbain concerté propice à un rééquilibrage social et économique des territoires. Ces contrats vont ainsi contribuer à la maîtrise de l'étalement urbain qui annonce la construction chaque année de 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés en Ile-de-France.

17 Contrats de Développement Territorial sont en cours de négociation entre l'Etat et les communes ou leur groupement. Ils concernent 10 **Territoires de Projet** (voir page 2 et la carte des territoires de projet du Grand Paris en cliquant sur le lien : <http://www.mon-grandparis.fr/les-territoires-de-developpement/carte-interactive>).

L'un des objectifs majeurs des contrats est de soutenir la croissance économique des territoires sur la base d'activités d'avenir et porteuses de valeur ajoutée. Il s'agit de créer des écosystèmes à l'échelle de la région, établis sur le modèle des pôles de compétitivité nationaux. Ils doivent se constituer autour de groupes d'entreprises proches géographiquement, appelés « clusters », qui partagent un même domaine de compétences ou un même marché et s'alliant sur des projets communs. La valeur d'un cluster tient aux synergies qui se créent entre les différents acteurs qui le composent, ainsi qu'aux apports de ressources externes qui favorisent son essor et son ancrage local.

L'intérêt du Grand Paris et des contrats de développement territorial qui le structurent est de parvenir à impliquer à leur profit l'ensemble des acteurs locaux, y compris les habitants, autour de projets stratégiques pour leur territoire.

Les territoires du Grand Paris et leurs stratégies économiques

La Défense et Les Deux Seines

Périmètre du CDT : communes de Courbevoie, Puteaux, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes et La Garenne-Colombes

Enjeux économiques :

L'objectif est d'affirmer l'identité de La Défense comme premier quartier d'affaires en Europe, cité financière et économique du Grand Paris et de maintenir sa compétitivité face à la concurrence d'autres quartiers d'affaires européens. Il s'agit donc :

- de renforcer l'identité de filière du territoire en faisant le « cluster financier et des services » du Grand Paris ;
- d'attirer de nouveaux sièges sociaux et centres de décisions, principalement dans les secteurs d'activités financier et industriel ;
- d'attirer les PME innovantes et technologiques, afin de constituer un écosystème dense et attractif, tant dans le secteur de la finance que dans les secteurs industriels et de services à l'industrie. Par exemple, il conviendra de développer un tissu de PME d'ingénierie des systèmes d'information, qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'activité des sièges sociaux, au même titre que des activités de conseil (cabinets d'avocats, audit, conseil en management ...) ;
- plus généralement, de développer les PME de services aux entreprises, les commerces diversifiés et toutes les activités induites par la présence des grands groupes.

Saint – Denis Pleyel ou Territoire de la création

Périmètre du CDT : villes d'Aubervilliers, Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen, avec une dynamique qui devra diffuser sur les autres communes de l'agglomération.

Enjeux économiques

En s'appuyant sur le tissu existant, déjà significatif, le cluster vise à regrouper sur le territoire et à mettre en relation les acteurs de l'innovation et de la création, les artistes et créateurs, les petites entreprises innovantes, les universités et établissements de formation, les providers de technologies, dans le champ des industries de la création – du cinéma à la production audiovisuelle en passant par le graphisme, le design, les jeux vidéo, le multimédia, la musique ou la mode.

La dynamique du secteur pourra s'appuyer sur des projets ambitieux et mobilisateurs, comme la Cité du cinéma, qui doit ouvrir ses portes en 2012, ou l'Institut de la vie numérique porté par le pôle de compétitivité Cap Digital.

Gonesse - Val de France

Périmètre du CDT : Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Villiers le Bel, Gonesse, Bonneuil

Enjeux économiques

Le CDT doit permettre d'offrir à un territoire situé à proximité immédiate d'un pôle d'activité et d'emploi exceptionnel la possibilité de s'inscrire dans une vraie logique de développement par son désenclavement et l'implantation d'équipements attractifs. Il doit également optimiser, au service du Grand Roissy, le potentiel de ce territoire bien situé, disposant de ressources foncières et riche de ses ressources humaines.

Le CDT devra permettre de structurer l'offre économique du territoire en lien avec les orientations de l'ensemble aéroportuaire du Grand Roissy. La localisation privilégiée des communes signataires du CDT, entre les aéroports de Bourget et Roissy, l'existence d'une offre foncière existante et à venir (triangle de Gonesse, linéaire du boulevard du Parisis), constituent des atouts pour promouvoir l'installation sur le territoire.

Les communes et leurs populations bénéficieront des retombées des grands projets et notamment de celui de l'installation d'Eurocopter à Dugny et Bonneuil ainsi que de la démarche engagée par le pôle de compétitivité Astech sur ce secteur (le projet Aigle).

Le Bourget

Périmètre du CDT : villes du Bourget, de Dugny, de Drancy (regroupées dans la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget), du Blanc Mesnil, de Bonneuil-en-France et de la Courneuve

Enjeux économiques

Le volet économique vise au développement d'un pôle d'excellence aéroportuaire – principalement pour l'aviation d'affaires – et aéronautique, avec des activités de maintenance, de production et de recherche et développement. L'installation de l'usine Eurocopter créera 1000 emplois, ainsi que la co-localisation de 70 chercheurs du centre de recherche d'EADS Innovation Works. Le pôle de compétitivité ASTech est très impliqué pour contribuer à l'émergence de ce cluster aéronautique. Enfin, des activités événementielles compléteront l'ensemble et participeront au dynamisme du territoire comme par exemple le salon aéronautique. L'enjeu des prochains mois résidera dans la formalisation d'un volet formation, en adéquation avec la spécialisation aéronautique du pôle.

Roissy Pôle

Périmètre du CDT : Roissy, Villepinte, Tremblay

Enjeux économiques

Il s'agit de permettre une mise en cohérence dans l'accompagnement des grands projets d'investissement entamés sur le territoire, comme le centre d'affaires et de congrès du « Airapolis », le complexe commercial Aéroville, le développement du Parc des expositions et des ZAC du Thillay et Sud Charles de Gaulle, à Tremblay-en-France. Le déplacement du circuit Carole doit permettre de rationaliser l'organisation du tissu économique du sud de la plateforme. Le CDT doit également permettre de piloter l'inscription territoriale du développement économique, d'une part en l'équilibrant harmonieusement sur le territoire, et d'autre part en veillant à la connexion avec les importants projets des territoires limitrophes tels que ceux du Triangle de Gonesse et des abords de l'aéroport du Bourget.

Est de la Seine - Saint Denis

Périmètre du CDT : Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Enjeux économiques

La création du « Grand Paris Express » donne une nouvelle place aux cinq villes dans le paysage économique de la métropole. À cet égard, trois enjeux économiques du CDT méritent d'être soulignés :

- la meilleure relation du territoire aux grands pôles économiques de Roissy et de Marne-la-Vallée, qui doit permettre de favoriser l'accès à l'emploi des habitants et la création d'activités au sein des cinq communes ;
- le développement de la vie urbaine, par le renforcement de l'identité des centres-villes et la recherche d'acteurs économique pouvant investir dans de nouvelles filières (loisirs, agriculture urbaine) ;

- le développement des réseaux de formation, en adéquation avec les nouveaux accès aux grandes zones d'emploi et avec le développement économique local.

La culture sera une « signature » de ce territoire qui recèle une richesse culturelle souvent méconnue et qui mériterait d'être mise en valeur. La culture est un moyen efficace pour transformer l'image des villes et permet de développer de nouvelles filières professionnelles ; le volet culturel sera ainsi relié au volet économique et se présentera comme un programme cohérent, reposant sur le développement des cultures urbaines (Centre du Galion), sur des manifestations et festivals culturels (Aulnay in Blues) et sur des équipements d'exception (école d'art lyrique CREA ; la création d'une Villa Médicis est à l'étude) jouissant d'une bonne audience médiatique et reliés au tissu local.

Est Parisien – Cité Descartes

Périmètre du CDT : Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne, SAN du Val Maubuée, Chelles, Vaires-sur-Marne, communauté d'agglomération de Marne et Chantieraine, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, le Perreux-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance.

Enjeux économiques

L'objectif du territoire de l'Est parisien est de faire émerger un « cluster de la ville durable » en tant que pôle économique et urbain de réputation mondiale centré sur le développement urbain durable.

Une ambition déclinée en plusieurs objectifs stratégiques :

- Développer un pôle compétitif au sein de la région capitale dans le domaine des nouvelles technologies environnementales, des nouveaux matériaux et des éco-industries en général, dans un contexte où l'évolution du marché mondial, lié à ces activités, sera extrêmement rapide ;
- Créer un cluster de la ville durable et du développement urbain autour de la cité scientifique Descartes qui en sera le cœur avec ses 1200 chercheurs et ingénieurs dans les domaines du génie civil et urbain, génie de l'environnement, nouveaux matériaux, énergie, infrastructures de services, etc.;
- Réussir au travers d'un tel pôle le rééquilibrage à l'est sur la base de deux conditions, celle de l'existence d'un vecteur économique puissant, celle de la liaison par un réseau de transport performant du territoire à l'international par le biais des deux aéroports (Roissy-CDG et Orly) ;
- Faire du territoire une vitrine des excellences françaises et un champ d'expérimentation hors du commun inspirant notamment l'opération de restructuration du territoire voisin de Clichy Montfermeil.

Sud parisien ou Cône de l'innovation

Périmètre du CDT : Centre Essonne, Massy Saclay, Orly Nord Essonne, la Vallée de la Bièvre et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Enjeux économiques

Ce territoire se caractérise par le dynamisme du secteur de l'enseignement et de la santé, mais aussi par son potentiel en termes de qualité de vie, et en termes de reconquête d'espaces industriels. Trois contrats sont en réflexion autour de polarités fortes qui s'y dégagent : le campus de la santé, les grandes Ardoines et Orly.

Le territoire sud de Paris a vocation à répondre à des enjeux majeurs en santé publique par l'émergence de pôles Santé autour de grands centres de recherches thérapeutiques et de formation. Le territoire d'Orly présente des atouts de développement importants en logistique avec notamment les voies de communication terrestres et d'interconnexion, le marché de Rungis et l'aéroport.

Plateau de Saclay

Périmètre du CDT : les 49 communes de l'Etablissement Public Paris-Saclay

Enjeux économiques

Paris-Saclay doit devenir un pôle d'excellence dans l'innovation. Ceci passe d'abord par la valorisation de son potentiel dans le domaine de la recherche et développement. Il s'agit de faire émerger un pôle dédié à l'innovation, intégré au Grand Paris et qui permette de relever les défis liés à la société de la connaissance. Ce projet de territoire s'appuie en outre sur les pôles urbains existants de Massy-Palaiseau, Versailles, Saint-en-Yvelines et valorise le respect des espaces naturels et agricoles du plateau.

L'objectif prioritaire est le décloisonnement de la R&D publique et privée par la multiplication des partenariats, la recherche de synergies, afin de créer des emplois à haute valeur ajoutée. Cela s'appuie sur deux territoires de projet scientifique : le sud du plateau, où se développe l'université de Paris-Saclay qui rassemble l'ensemble des établissements présents et ceux à venir dans le cadre du plan Campus ainsi qu'un pôle de mobilité du futur à Versailles-Satory/Saint-Quentin-La Minière.

Confluence Seine - Oise

Périmètre du CDT : communauté d'agglomération de Cergy, la communauté des Deux rives de Seine ainsi que les communes de Conflans-Sainte Honorine, Poissy et Achères.

Enjeux économiques :

Appuyées sur un campus dynamique, trois activités économiques d'excellence sont identifiées : les activités portuaires et logistiques, l'industrie automobile et les éco-activités.